



AVIS D'APPEL D'OFFRES

**Aménagement du site
des croisiéristes à Easo - Lifou**

La Province des Iles Loyauté, Maître d'Ouvrage, informe Messieurs les entrepreneurs qu'elle lance un appel d'offres ouvert pour l'Aménagement du site des croisiéristes à Easo - Lifou.

Les entreprises ont la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots.

Le marché sera conclu avec un groupement d'entreprises agissant conjointement avec pour mandataire le titulaire du lot 02 : Gros Œuvre – Maçonnerie, ou soit en entreprise générale avec sous-traitants ou sans.

Les travaux consistent à la réalisation des lots suivants :

LOT 01	Terrassement – VRD	LOT 08	Faux-Plafonds
LOT 02	Gros Œuvre – Maçonnerie	LOT 09	Courants Forts - Courants Faibles - Sécurité - Climatisation
LOT 03	Charpente bois – Couverture	LOT 10	Peinture – Nettoyage
LOT 04	Plomberie – Sanitaires	LOT 11	Équipements cuisine
LOT 05	Revêtements des sols et murs	LOT 12	Mobilier
LOT 06	Menuiserie bois	LOT 13	Espaces verts
LOT 07	Menuiserie Aluminium		

Les travaux seront réalisés en deux (2) tranches, une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Les renseignements peuvent être demandés auprès :

- d' M.M.W ARCHITECTURE : Tribu de Thuahaïck – B.P. 595 Wé – 98 820 Lifou (Tél / Fax : 45.48.00) /
2 rue Pierre Lecole – Parc de Normandie – 98 800 Nouméa (Tél / Fax : 23.64.20) – secretariat.mmw@mmw.nc

Ou à la PROVINCE DES ILES LOYAUTE, Direction de l'Équipement et de l'Aménagement, – B.P. 50 Wé 98.820 – LIFOU (Tel. 45.52.00).

Et retiré auprès de : TIRAGE DE PLANS, 8 rue Valbonne - Quartier Latin, 98 846 Nouméa Cedex (Tél. : 27.56.50 – Fax : 28.78.92)

Les offres devront parvenir sous pli recommandé (Le cachet de la poste faisant foi) ou être déposées contre récépissé à la Province des Iles Loyauté, Direction de l'Équipement et de l'Aménagement, BP 50 Wé – 98820 LIFOU, au plus tard :

Le vendredi 19 janvier 2019 à 15h00.

Les candidats devront se conformer strictement au R.P.A.O joint au dossier de consultation des entreprises.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de soixante (60) jours à compter de la date limite de remise des offres.

La province des Iles Loyauté se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Pour le Président de la Province
des Iles Loyauté et par Délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Luc DATIM